



## Changement de statut professionnelle

-----  
Par azza91

Bonjour

Je suis actuellement en contrat détachement qui expire dans deux mois, et ma boite va me basculer en CDI , du coup j'ai bien l'autorisation de travail et mtn il me reste que déposer mon dossier auprès de la préfecture , mais je ne savais pas que j'obtiendrai un titre de séjour salarié "temporaire" au lieu d'avoir un titre salarié tout court , ce qui fait je serai dans l'obligation de passer minimum un an bloqué chez ma boite et ça va me couter des opportunités très favorable .

Y a t il un moyen de ne pas passer par le titre salarié temporaire et obtenir directement une carte salarié pluriannuel pour que je puisse postuler au poste de mes rêves?

Merci d'avance pour votre aide.

Bien à vous

Azza

-----  
Par vivi2501

vous pouvez aussi vous renseigner auprès d'un agent des services de renseignements en droit du travail au "0 806 000 126"